

## ELECTION DE REMPLACEMENT DU JUGE DE COMMUNE

Selon l'avis du 3 mars 2022, convoquant l'assemblée primaire pour l'élection de remplacement du juge de la commune, la Municipalité d'Hérémeence vous informe qu'une seule liste a été déposée dans le délai imparti.

En conséquence, la candidate présentée par le Parti démocrate-chrétien, **Mme Fabienne Mayoraz**, née le 6 janvier 1968, est élue tacitement, conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 LcDP) et prend ses fonctions immédiatement.

Nous la félicitons et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

L'Administration communale

Hérémeence, le 18 mai 2022